

## CAPACITES TECHNIQUES

### PRESENTATION DE L'EFFECTIF MOYENS ANNUELS DU CANDIDAT ET DE L'IMPORTANCE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT POUR CHACUNE DES 3 DERNIERES ANNEES

#### **RENSEIGNEMENT A FOURNIR OBLIGATOIREMENT PAR LE CANDIDAT ET A INSERER DANS LE DOSSIER DE CANDIDATURE<sup>1</sup>**

*En cas de candidature présentée par un groupement momentané d'entreprises,  
chaque membre du groupement doit fournir ce renseignement*

Raison sociale ou Nom : .....

Dénomination commerciale : .....

Adresse : .....

Candidat au marché / aux lots : .....

Année	Effectifs de l'entreprise en nombre	Importance du personnel d'encadrement

Nom et coordonnées de la personne pouvant être contactée chez le candidat en cas de besoin :

Nom, prénom :

Qualité :

Téléphone :

Fax :

Courrier électronique :

<sup>1</sup> Chaque candidat doit fournir, en application de l'article 45 1° du code des marchés publics des renseignements permettant d'évaluer ses capacités professionnelles, techniques et financières. La liste des renseignements demandés est propre à chaque procédure et figure dans l'avis de publicité ou dans le règlement de la consultation.

**Lorsque les effectifs pour chacune des 3 dernières années sont demandés, le candidat peut remettre dans son dossier de candidature le présent cadre de présentation de ses effectifs ou fournir ces renseignements sur un autre support conforme aux renseignements demandés dans l'avis de publicité ou le règlement de la consultation.**